
L'HEPATITE A EN BELGIQUE

Les infections aiguës par le virus de l'hépatite A (VHA) sont relativement rares en Belgique. Il ressort des chiffres des Inspections de la santé que des foyers limités de cas d'hépatite A surviennent toutefois encore de temps à autre, surtout chez les jeunes enfants, en particulier dans les écoles et les crèches. Selon un rapport du « Centre fédéral d'expertise des soins de santé » (KCE, « Evaluation de programmes de vaccination généraux et ciblés contre l'hépatite A en Belgique », KCE reports 98B, 2008; via www.kce.fgov.be), la plupart des infections par le VHA en Belgique sont importées de l'étranger par les enfants, et se propagent ensuite de façon limitée au sein de foyers qui s'éteignent spontanément. Ce sont surtout les enfants d'immigrés qui sont allés en vacances dans leur famille dans une région endémique qui constituent une source d'infection potentielle. La propagation lors du retour est due au fait que les enfants atteints d'une infection par le VHA sont généralement asymptomatiques. La période d'incubation est en moyenne de 30 jours (15-50). Une personne infectée peut être contagieuse de 2 à 4 semaines avant le début de la jaunisse jusqu'à disparition des symptômes cliniques.

Il est évident qu'il faut accorder une attention particulière aux conditions sanitaires et à l'hygiène dans les écoles et les crèches, afin d'enrayer autant que possible la propagation qui se fait par l'intermédiaire d'aliments ou d'eau de boisson souillés par les selles, ou par transmission fécale-orale directe. Il y a par ailleurs la possibilité de vacciner contre l'hépatite A. Selon le rapport du KCE précité, on obtient le meilleur rapport coût-efficacité en vaccinant les enfants de 1 à 12 ans qui voyagent vers des régions où l'hépatite A est fortement endémique (p.ex. Pays nord-africains ou de l'Europe de l'Est), avec pour groupe-cible principal la première et deuxième génération d'enfants dont les parents ou grands-parents ont émigré vers la Belgique en provenance d'un pays où l'hépatite A est fortement endémique. Le schéma de vaccination comprend deux administrations du vaccin contre l'hépatite A. Une première injection protège pratiquement à 100% pendant un an ; une seconde injection après 6 à 12 mois offre une protection pendant au moins 25 ans, très probablement à vie. La première dose est administrée idéalement 14 jours avant le départ, mais même une administration juste avant le départ s'avère encore très efficace. En cas de contact avec un patient atteint de l'hépatite A, les personnes non immunisées contre l'hépatite A peuvent se protéger en se faisant vacciner dans la semaine. Le schéma de vaccination ne doit jamais être recommencé, même lorsque les deux doses sont espacées de plusieurs années. Chez les enfants, il n'est pas nécessaire de déterminer le taux d'anticorps anti-VHA avant la vaccination (contrairement à ce qui est recommandé chez les personnes âgées de plus de 50 ans).

Le rapport du KCE recommande le financement par les autorités de la vaccination de ce groupe-cible. Il est en effet difficile d'atteindre un taux de vaccination suffisant dans ce groupe-cible tant que ce sont les patients eux-mêmes qui supportent les frais de la vaccination.